

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 24 avril 2019, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Johanne Hogue	Présidente
M. Michael Averill	
M. Martin Barbeau	
M. Claude Beaulac	
M. Robert Bergeron	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
M. Robert-M. Dupont	
M. Luc Drapeau	
Mme Michelle Le Quellec	(par téléphone)
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Brigitte Provost	
Mme Marie-Claire Vachon	

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
Mme Julie Richer	Directrice du service des ressources éducatives
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines

1.0 Ouverture de la séance

La présidente, Mme Johanne Hogue, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 02).

Arrivée du commissaire, M. Robert Bergeron

Il est 19 h 03.

3.0 Adoption de l'ordre du jour

704^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Martin Barbeau :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, en y insérant à la section 15.0 les points du service des ressources humaines (15.1 à 15.6 – pour la création de comités de sélection), et en y retirant les points 13.1 à 13.3, du service des ressources matérielles, qui seront discutés à l'ajournement prévu le 1^{er} mai 2019, à 19 h.

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

1.0 Ouverture de la séance

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

3.0 Adoption de l'ordre du jour

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2019 et de son ajournement au 3 avril 2019 (docs. 4.0)

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

6.0 Période de questions – Public

7.0 Période de questions – Commissaires

8.0 Comité de parents

9.0 Comité ÉHDAA

10.0 Gouvernance

10.1 Nomination et assermentation d'un nouveau commissaire – Adoption (doc. remis sur place)

10.2 Frais exigés aux parents en matière de transport (doc.10.2)

10.3 Nomination des délégués à l'assemblée générale et au colloque de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ) (doc 10.3)

10.4 Organigramme administratif 2019-2020 (doc. 10.4)

10.5 Critères de répartition des gestionnaires d'établissements 2019-2020 (doc. 10.5)

10.6 Plan d'effectifs des gestionnaires 2019-2020 (doc. 10.6)

10.7 Lettre d'appui – Salle ANM (doc. 10.7)

11.0 Service des ressources éducatives

11.1 Présentation – Taux de qualification et diplomation (doc. 11.1)

11.2 Plan de répartition ÉHDAA 2019-2020 (doc. 11.2)

12.0 Service des ressources financières

12.1 Critères de répartition des ressources 2019-2020 – Lancement en consultation (doc. 12.1)

13.0 Service des ressources matérielles

13.1 Procuration et entente de principe préalables à un bail notarié à intervenir entre la Commission scolaire des Laurentides et la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard – Autorisation (doc. 13.1 et remis sur place)

13.2 Adjudication de contrat – Aménagement fonctionnel – Centre récréatif de Saint-Adolphe-d'Howard (doc. 13.2 et remis sur place)

13.3 Protocole d'entente pour le projet d'école alternative à Sainte-Adèle (doc. remis sur place)

13.4 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 – Lancement en consultation (doc. 13.4)

14.0 Service du secrétariat général et des communications

14.1 Amendement réglementaire sur la tenue des séances du conseil des commissaires – Calendrier – Lancement en consultation (docs. 14.1)

14.2 Politique d'orientation et d'encadrement des frais exigés aux parents – Formation générale des jeunes – Lancement en consultation (docs. 14.2)

14.3 Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires et à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication (doc 14.3)

15.0 Service des ressources humaines

15.1 Création d'un comité de sélection – Gestionnaire administratif d'établissement de l'école secondaire Polyvalente des monts

15.2 Création d'un comité de sélection – Gestionnaire administratif d'établissement de l'École Hôtelière des Laurentides, Centre de formation professionnelle des Sommets-L'Horizon et responsable du service aux entreprises

15.3 Création d'un comité de sélection – Direction de l'École Hôtelière des Laurentides et Centre de formation professionnelle des Sommets-L'Horizon, responsable du service aux entreprises

- 15.4 Création d'un comité de sélection – Direction de l'école primaire Saint-Adolphe-d'Howard et de l'école alternative de Sainte-Adèle
- 15.5 Création d'un comité de sélection – Direction des écoles primaires, Chante-au-vent, Mgr-Ovide-Charlebois et Mgr-Lionel-Scheffer
- 15.6 Création d'un comité de sélection – Direction des écoles primaires Le Carrefour et l'Odyssee
- 15.7 Création d'un comité de sélection – Régisseur des services administratifs du Service des ressources matérielles

16.0 Présidence et rapport d'activités (doc. 16.0)

17.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information (doc. 17.0)

18.0 Affaires diverses

- 18.1 Compte rendu du comité de transport (doc. 18.1)
- 18.2 Compte rendu du comité de vérification (doc. 18.2)
- 18.3 Compte rendu du comité des ressources humaines (doc. 18.3)

19.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2019 et de son ajournement au 3 avril 2019

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2019](#)

705^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2019, en y retirant au contenu du point 6.0 – *Période de questions – public*, les mots « municipalité ou ville », après le nom de l'orateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 27 mars 2019 au 3 avril 2019](#)

706^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 27 mars 2019 au 3 avril 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun sujet

6.0 Période de questions – public

Aucune question

7.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

8.0 Comité de parents

Le commissaire, M. Martin Chrétien, fait état des sujets ayant été discutés lors du comité de parents du 1^{er} avril 2019. Lors du comité, il y a eu une présentation appréciée sur la littératie, où plusieurs volets et exemples ont été traités dans un objectif de rendre la lecture attrayante pour les élèves.

De plus, des discussions se sont tenues quant aux calendriers scolaires qui demeurent à adopter.

9.0 Comité ÉHDAA

Aucun sujet

10.0 GOUVERNANCE

10.1 Nomination et assermentation d'un nouveau commissaire – *Adoption*

707^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le poste de commissaire de la circonscription n°2 (Sainte-Adèle, Val-Morin) doit être comblé à la suite d'une démission;

ATTENDU qu'une vacance à un poste de commissaire est comblée conformément à l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance*;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, le premier alinéa de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* trouve application malgré l'article 200 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et l'analyse de celles-ci par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien :

DE COMBLER le poste de commissaire de la circonscription n°2 (Sainte-Adèle, Val-Morin) par Mme Marie-Claire Vachon.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, tient à ce que son abstention soit notée quant au vote sur la 707^e résolution, puisqu'elle n'a pas participé au processus de nomination, étant absente.

Il y a assermentation de Mme Marie-Claire Vachon.

10.2 Frais exigés aux parents en matière de transport

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, explique qu'il est requis de lever la suspension de certains frais de transport, tel que libellé dans la résolution.

708^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la directive du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport relativement à la gratuité des services éducatifs, des manuels scolaires et du matériel didactique requis, ainsi qu'aux contributions financières exigibles pour des services de garde en milieu scolaire et des services de transport pour des élèves qui fréquentent une école d'une commission scolaire;

ATTENDU la *Politique sur le transport scolaire* adoptée par la 516^e résolution le 13 juin 2018;

ATTENDU QUE certains frais de transport exigés aux parents résultent de la 760^e résolution en date du 9 mars 2011;

ATTENDU la 552^e résolution en date du 12 septembre 2018;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit procéder annuellement à l'ajout de circuits et de parcours pour être en mesure d'offrir un service aux élèves qui sont dans les situations suivantes : élèves inscrits à un programme régional à l'extérieur de leur aire de desserte, élèves inscrits à une école suite à un choix d'école à la demande du parent, ou les élèves dont un des parents ne réside pas dans l'aire de desserte (garde partagée);

ATTENDU la consigne ministérielle à l'effet que les parents dont l'enfant utilise un transport déjà existant, et dans lequel il y a des places disponibles, ne peuvent payer de frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée en novembre 2018 par le service de transport portant sur les frais encourus par la Commission scolaire pour l'ajout de circuits et de parcours d'autobus qui permettent d'offrir un service aux élèves qui fréquentent une école située à l'extérieur de leur aire de desserte;

CONSIDÉRANT QUE les parents d'élèves qui résident à Sainte-Agathe-des-Monts et fréquentent les écoles primaires de la Ville utilisent un transport déjà existant;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Michael Averill :

DE MODIFIER la 760^e résolution en date du 9 mars 2011;

D'ANNULER pour l'année en cours, les frais de transport exigés aux parents, qui n'occasionnent pas de frais supplémentaires pour la Commission scolaire, tout en maintenant par ailleurs les autres frais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Nomination des délégués à l'assemblée générale et au colloque de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Les 31 mai et 1^{er} juin 2019 aura lieu l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) à l'hôtel Delta Sherbrooke – Centre des congrès.

709^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la *Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec* ci-après désignée FCSQ et les articles 0.0.12, 4.1.1, 4.1.2 et 5.1.1 des règlements généraux de cette dernière;

ATTENDU la session annuelle de l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) les 31 mai et 1^{er} juin 2019;

ATTENDU que l'assemblée générale de la FCSQ est composée de délégués, soit de commissaires désignés par chaque commission scolaire parmi les commissaires élus en application de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU que le nombre de délégués pour chaque commission scolaire est établi en fonction du nombre d'élèves et que selon les règlements généraux de la FCSQ tels qu'amendés pour entrer en vigueur à compter du 2 novembre 2014, la Commission scolaire des Laurentides doit nommer trois délégués;

CONSIDÉRANT que la présidente et le vice-président assisteront à l'assemblée générale et au colloque de la FCSQ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner par voie de résolution un troisième délégué pour assister à la session annuelle de l'assemblée générale pour se joindre à la présidente et au vice-président de la Commission scolaire des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

DE DÉSIGNER la présidente de la Commission scolaire, M^{me} Johanne Hogue, le vice-président, M. Michael Averill, ainsi que la commissaire, M^{me} Michelle Le Quellec, à titre de délégués de la Commission scolaire des Laurentides, à la session annuelle de l'assemblée générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 Organigramme administratif 2019-2020

710^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que chaque année, la direction générale consulte l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL) et l'Association québécoise des cadres scolaires du Québec (AQCS) afin d'évaluer si la répartition du personnel d'encadrement répond toujours aux besoins des écoles en fonction de leur clientèle et ses caractéristiques;

ATTENDU que l'organigramme administratif doit être actualisé notamment en raison du mouvement de personnel et de l'évolution organisationnelle;

ATTENDU que le *Plan d'effectifs des gestionnaires 2019-2020* et l'*Organigramme administratif 2019-2020* ont fait l'objet de la consultation auprès de l'ADEL et de l'AQCS;

ATTENDU qu'une rencontre a été tenue afin de répondre à des questionnements des membres de l'ADEL et de l'AQCS;

ATTENDU qu'une présentation des projets de *Plan d'effectifs des gestionnaires 2019-2020*, de l'*Organigramme administratif 2019-2020* et des *Critères d'affectation des gestionnaires dans les établissements 2019-2020* a été faite au conseil des commissaires en comité de travail;

ATTENDU que le cadre budgétaire doit être respecté;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires* ainsi que la *Politique de gestion des cadres* de la CSL en vigueur;

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs* en vigueur, le directeur général est mandaté pour affecter les cadres selon les plans d'effectifs adoptés par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien :

D'ADOPTER l'*Organigramme administratif 2019-2020* de la Commission scolaire des Laurentides tel que joint en annexe des présentes sous la cote **CC710-19** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Les commissaires, Mme Michelle Le Quellec et M. Robert-M. Dupont, tiennent à ce que leurs abstentions soient notées quant au vote sur la 710^e résolution, puisque ceux-ci n'ont pas participé au processus, étant absents.

10.5 Critères de répartition des gestionnaires d'établissements 2019-2020

711^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'annuellement, une révision des affectations des gestionnaires dans les établissements est requise;

ATTENDU qu'afin d'effectuer les affectations des gestionnaires dans les établissements, des critères de répartition doivent être élaborés et approuvés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Barbeau :

D'ADOPTER les Critères de répartition des gestionnaires dans les établissements 2019-2020 tel que joint en annexe des présentes sous la cote **CC711-19** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.6 Plan d'effectifs des gestionnaires 2019-2020

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, se questionne sur l'adéquation entre le nombre d'élèves et le nombre de gestionnaires, puisqu'il y a un ratio de deux gestionnaires prévu à l'école Fleur-des-Neiges et de 1,5 à l'école Saint-Jean-Baptiste.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que le ratio est modifié en raison du nombre de classes spécialisées.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande si les besoins d'effectifs des écoles L'Odyssee et Le Carrefour ont été discutés.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que le poste doit être affiché.

712^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'adoption ce jour de l'*Organigramme administratif 2019-2020*;

ATTENDU l'adoption ce jour des *Critères de répartition des gestionnaires dans les établissements 2019-2020*;

ATTENDU que chaque année, la direction générale consulte l'Association des directions d'établissement d'enseignement (ADEL) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) afin d'évaluer si la répartition du personnel d'encadrement répond toujours aux besoins des écoles en fonction de leur clientèle et ses caractéristiques;

ATTENDU que le *Plan d'effectifs des gestionnaires 2019-2020* a fait l'objet de la consultation auprès de l'ADEL et de l'AQCS;

ATTENDU que les modifications sont requises résultant notamment du mouvement de personnel et de l'évolution organisationnelle;

ATTENDU que le cadre budgétaire doit être respecté;

ATTENDU que selon le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur, le directeur général est mandaté pour affecter les cadres selon les plans d'effectifs adoptés par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Brigitte Provost :

D'ADOPTER le *Plan d'effectifs des gestionnaires 2019-2020* de la Commission scolaire des Laurentides tel que joint en annexe des présentes sous la cote **CC712-19** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.7 Lettre d'appui – Salle ANM

713^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides (ci-après : CSL) désire établir des partenariats novateurs au bénéfice de ses élèves;

ATTENDU QUE la Salle ANM est une salle chaleureuse et conviviale offrant aux élèves et aux citoyens une programmation variée;

ATTENDU QUE tous les profits générés par les spectacles de la Salle ANM sont investis dans le *Fonds Réveille-Matin*, qui vient en aide aux élèves dans le besoin de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

D'APPUYER l'initiative de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin et du comité de la salle ANM visant la présentation d'activités culturelles et d'envoyer une lettre à cet effet au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC des Pays-d'en-Haut, afin que les élèves de l'école et tous les citoyens de la MRC des Pays-d'en-Haut puissent avoir accès à différents spectacles au cours de la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

11.1 Présentation – Taux de qualification et diplomation

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, explique que bien que des données demeurent à recevoir, les taux de qualification et de diplomation sont en croissance. Des préoccupations demeurent tout de même.

Il y a une légère diminution de la diplomation en secondaire 5 et au niveau de la diplomation, qualification après 5 ans, bien que le taux de 63,2 % demeure satisfaisant. Les taux de diplomation et de qualification après 6 et 7 ans sont en hausse.

La formation générale des adultes et la formation professionnelle contribuent également à la hausse de la diplomation. Les élèves sans diplôme ni qualification représentent moins de 20 %, ce qui est en partie lié au plan de relance des décrocheurs.

Sortie du directeur général, M. Bernard Dufourd.

Il est 19 h 29.

Retour du directeur général, M. Bernard Dufourd.

Il est 19 h 32.

11.2 Plan de répartition ÉHDAA 2019-2020

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, explique que le nombre d'élèves HDAA est en hausse et qu'afin de fournir les meilleurs services possible, des carrefours de services seront établis dans chacun des trois secteurs de la Commission scolaire, soit le Sud, le Centre et le Nord.

De plus, des partenariats sont établis avec les services de santé en raison de l'accroissement du nombre de diagnostics.

Au total, six groupes de plus seront ajoutés pour desservir la clientèle ÉHDAA. Ceux-ci seront répartis pour optimiser l'offre de services.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, demande à partir de quel budget seront payés ces centres de services.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, confirme que les budgets des écoles ont été regroupés pour le financement des carrefours de services.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, demande si les écoles qui seront les centres de services seront équipées de locaux de crises.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, confirme que des locaux de crises seront disponibles dans chaque centre de services.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, demande si les taux de réussite sont en hausse lorsque les élèves HDAA sont intégrés en classe régulière.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, confirme qu'il y a une hausse de réussite surtout lorsqu'il y a le soutien de conseillers pédagogiques.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande si l'ouverture de ces carrefours de services se fera à coût nul.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, confirme que ces classes s'ouvrent en fonction du financement supplémentaire reçu.

Le commissaire, M. Claude Beulac, demande si un soutien individualisé en classe est offert à chacun des élèves HDAA.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, indique qu'il n'y a pas de soutien individualisé, puisqu'un seul élève par classe est intégré et que le soutien est à proximité en cas de besoin. Toutefois, le type de service offert va aussi dépendre de la difficulté de l'élève.

12.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

En vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Laurentides (CSL) doit adopter les critères de répartition des ressources 2019-2020. Au cours des mois de janvier à mars 2019, le Comité de répartition des ressources a procédé à la révision des articles du document « Critères de répartition des ressources 2019-2020 ».

La CSL doit consulter le comité de parents et le comité consultatif de gestion formé des directions d'établissement et des directions de services (ce comité est sous la direction du directeur général).

12.1 Critères de répartition des ressources 2019-2020 – *Lancement en consultation*

714^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* en vertu duquel la Commission scolaire doit adopter les objectifs, principes et critères de répartition de ses ressources entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et centres de formation générale des adultes et les rendre publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources, de la direction du service des ressources financières et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron :

D'ADOPTER pour dépôt aux fins de la consultation qui doit être menée, le projet des critères de répartition des ressources 2019-2020 entre les écoles, les centres de formation professionnelle et centres de formation générale des adultes tel que figurant en annexe des présentes sous la cote CC714-19 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sortie de la présidente, Mme Johanne Hogue.

Il est 19 h 54.

En l'absence de Mme Hogue, le vice-président, M. Michael Averill, assume la responsabilité de la séance.

13.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

(LES POINTS 13.1 À 13.3 SONT AJOURNÉS À LA SÉANCE DU 1^{ER} MAI 2019)

13.1 Procuration et entente de principe préalables à un bail notarié à intervenir entre la Commission scolaire des Laurentides et la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard – *Autorisation*

13.2 Adjudication de contrat – Aménagement fonctionnel – Centre récréatif de Saint-Adolphe-d'Howard

13.3 Protocole d'entente pour le projet d'école alternative à Sainte-Adèle

13.4 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 – *Lancement en consultation*

715^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en vertu duquel chaque année la Commission scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé et sa capacité d'accueil;

ATTENDU que sur la foi de ce plan seront délivrés les actes d'établissement des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint du service des ressources matérielles et du directeur général adjoint;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

D'ADOPTER, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles de la Commission scolaire des Laurentides 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Retour de la présidente, Mme Johanne Hogue.

Il est 19 h 56.

14.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

14.1 Amendement réglementaire sur la tenue des séances du conseil des commissaires – Calendrier – *Lancement en consultation*

716^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires que les séances ordinaires du comité exécutif précèdent les séances ordinaires du conseil des commissaires, tel qu'il appert de la 415^e résolution : *Actualisation du comité exécutif* adoptée le 14 février 2018;

CONSIDÉRANT la 208^e résolution du comité exécutif adoptée le 14 mars 2018 à l'effet que les séances ordinaires du comité exécutif ont lieu à dix-huit heures trente (18 h 30) et précèdent les séances ordinaires du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est requis que le « Règlement sur la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires » fixe notamment le jour des séances ordinaires;

ATTENDU QUE pour fixer les dates pour l'année 2019-2020, une consultation doit être tenue;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

D'ADOPTER, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, le calendrier des séances 2019-2020, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote **CC716-19** pour en faire partie intégrante;

D'ADOPTER pour lancement en consultation, l'amendement au *Règlement sur la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires* suivant :

ARTICLE 3

Le Conseil des commissaires tient ses séances ordinaires le deuxième (2^e) mercredi du mois pour les mois de septembre, octobre, novembre, décembre, février, mai et juin.

Pour les mois de mars et d'avril, les séances ordinaires se tiendront le troisième (3^e) mercredi du mois.

Il n'y a pas de séance ordinaire du conseil des commissaires pour les mois de juillet, d'août et de janvier.

Toutes ces séances ont lieu à 19 h au Centre administratif de la Commission scolaire situé au 13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sortie de la commissaire, Mme Marie-Claire Vachon

Il est 20 h 03.

Retour de la commissaire, Mme Marie-Claire Vachon

Il est 20 h 06.

14.2 Politique d'orientation et d'encadrement des frais exigés aux parents – Formation générale des jeunes – *Lancement en consultation*

717^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'adoption de la *Politique d'orientation et d'encadrement des frais exigés aux parents – Formation générale des jeunes* (ci-après « la Politique ») le 13 avril 2005 par la 1670^e résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Politique vise à fournir un encadrement et à préciser des orientations au regard des frais exigés des parents dans les établissements de la Commission scolaire des Laurentides concernés par la formation générale des jeunes, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les articles 212.1 et 212.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à la gratuité des services éducatifs, des manuels scolaires et du matériel didactique requis et aux frais exigés aux parents;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la Politique en conformité avec l'évolution législative;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit consulter certaines instances conformément aux conventions collectives et autres ententes;

CONSIDÉRANT le recours collectif et que la quittance afférente vient à terme le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du secrétaire général et du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Claude Beaulac :

D'ADOPTER pour lancement en consultation, les amendements à la *Politique d'orientation et d'encadrement des frais exigés aux parents – Formation générale des jeunes*, tel que figurant au document annexé aux présentes, sous la cote **CC717-19** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires et à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication

Ce point est remis ultérieurement, dont la date est à confirmer.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, indique que le processus de consultation pour ce règlement a eu des déficiences, certaines directions d'école n'ayant aucun intérêt à présenter ledit règlement. Celui-ci indique que de l'information doit être véhiculée, non seulement le règlement. Une mise au point est requise au comité consultatif de gestion.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, mentionne que le type de consultation ne devrait pas être modifié, mais que dans les cas où le sujet de la consultation n'interpelle pas les conseils d'établissement, des rappels pourraient être faits.

La présidente, Mme Johanne Hogue, précise que c'est aux gestionnaires de faire ce type de travail.

15.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 15.1 Création d'un comité de sélection – Gestionnaire administratif d'établissement de l'école secondaire Polyvalente des monts

Ce point est remis à la séance du 22 mai 2019.

- 15.2 Création d'un comité de sélection – Gestionnaire administratif d'établissement de l'École Hôtelière des Laurentides, Centre de formation professionnelle des Sommets-L'Horizon et responsable du service aux entreprises

Ce point est remis à la séance du 22 mai 2019.

- 15.3 Création d'un comité de sélection – Direction de l'École Hôtelière des Laurentides et Centre de formation professionnelle des Sommets-L'Horizon, responsable du service aux entreprises

718^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la vacance prochaine au poste de direction de l'école Hôtelière des Laurentides et le centre de formation professionnelle des Sommets;

ATTENDU la *Politique de gestion des cadres* de la Commission scolaire des Laurentides actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'afin de prévoir l'affectation d'une nouvelle direction d'établissement, un comité de sélection doit être institué;

ATTENDU que conformément aux articles 2.4.3 et 2.4.4 de la *Politique de gestion des cadres*, le comité de sélection est composé du directeur général, de la directrice des ressources humaines, de trois commissaires dont un des commissaires émane du comité de parents et d'un représentant désigné de l'association concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Martin Chrétien :

DE NOMMER les commissaires M. Luc Drapeau et Mme Michelle Le Quellec, à titre de membres, ainsi que le commissaire M. Martin Barbeau, ou selon les disponibilités, un autre commissaire émanant du comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 15.4 Création d'un comité de sélection – Direction de l'école primaire Saint-Adolphe-d'Howard et de l'école alternative de Sainte-Adèle

719^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la vacance prochaine au poste de direction de l'école primaire Saint-Adolphe-d'Howard et l'école Alternative de Sainte-Adèle;

ATTENDU la *Politique de gestion des cadres* de la Commission scolaire des Laurentides actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'afin de prévoir l'affectation d'une nouvelle direction d'établissement, un comité de sélection doit être institué;

ATTENDU que conformément aux articles 2.4.3 et 2.4.4 de la *Politique de gestion des cadres*, le comité de sélection est composé du directeur général, de la directrice des ressources humaines, de trois commissaires dont un des commissaires émane du comité de parents et d'un représentant désigné de l'association concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Martin Chrétien :

DE NOMMER la présidente, Mme Johanne Hogue, et la commissaire, Mme Michelle Le Quellec, à titre de membres, ainsi que le commissaire, M. Martin Barbeau, ou selon les disponibilités, un autre commissaire émanant du comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.5 **Création d'un comité de sélection – Direction des écoles primaires, Chante-au-vent, Mgr-Ovide-Charlebois et Mgr-Lionel-Scheffer**

720^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la vacance prochaine au poste de direction des écoles Chante-au-Vent et Monseigneur-Ovide-Charlebois/Monseigneur-Lionel-Scheffer;

ATTENDU la *Politique de gestion des cadres* de la Commission scolaire des Laurentides actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'afin de prévoir l'affectation d'une nouvelle direction d'établissement, un comité de sélection doit être institué;

ATTENDU que conformément aux articles 2.4.3 et 2.4.4 de la *Politique de gestion des cadres*, le comité de sélection est composé du directeur général, de la directrice des ressources humaines, de trois commissaires dont un des commissaires émane du comité de parents et d'un représentant désigné de l'association concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Martin Chrétien :

DE NOMMER les commissaires Mme Michelle Le Quellec et Mme Brigitte Provost, à titre de membres, ainsi que le commissaire, M. Martin Barbeau, ou selon les disponibilités, un autre commissaire émanant du comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.6 **Création d'un comité de sélection – Direction des écoles primaires Le Carrefour et L'Odysée**

721^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la vacance prochaine au poste de direction des écoles primaires Le Carrefour et L'Odysée;

ATTENDU la *Politique de gestion des cadres* de la Commission scolaire des Laurentides actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'afin de prévoir l'affectation d'une nouvelle direction d'établissement, un comité de sélection doit être institué;

ATTENDU que conformément aux articles 2.4.3 et 2.4.4 de la *Politique de gestion des cadres*, le comité de sélection est composé du directeur général, de la directrice des ressources humaines, de trois commissaires dont un des commissaires émane du comité de parents et d'un représentant désigné de l'association concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Martin Chrétien :

DE NOMMER les commissaires Mme Michelle Le Quellec et Mme Marie-Claire Vachon, ainsi que le commissaire, M. Martin Barbeau, ou selon les disponibilités, un autre commissaire émanant du comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.7 Création d'un comité de sélection – Régisseur des services administratifs du service des ressources matérielles

Ce point est remis à la séance du 22 mai 2019.

16.0 PRÉSIDENCE ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

La présidente, Mme Johanne Hogue, précise que son horaire a été déposé, et de ne pas hésiter à poser des questions pour avoir plus de précisions.

Mme Hogue invite chacun des commissaires à participer à la remise de prix des commissaires, dans les différentes écoles de la Commission scolaire, en précisant que chacun des commissaires recevra une invitation.

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – INFORMATION

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, invite les commissaires qui le désirent à lui poser des questions sur son rapport d'activités.

18.0 AFFAIRES DIVERSES

18.1 Compte rendu du comité de transport

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, indique que le compte rendu du comité de transport représente bien les travaux dudit comité. Celui-ci fait état d'un déficit anticipé d'environ 100 000 \$ au transport. De plus, la nouvelle réglementation exigeant l'installation de bancs d'appoint a été discutée, la Commission scolaire se conformant à ses obligations en la matière.

18.2 Compte rendu du comité de vérification

Le commissaire, M. Robert Bergeron, fait état des travaux du comité de vérification, notamment à l'effet qu'un surplus d'opérations de 165 644 \$ serait anticipé. Considérant les besoins des écoles, il serait de mise de dépenser ladite somme en travaux.

M. Bergeron précise également que l'analyse des facteurs de risques a été discutée. Finalement, il y a eu des discussions afin de faire une recommandation pour les frais de déplacement.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, suggère qu'il serait pertinent de faire l'achat de matériel pour les élèves, plutôt que de faire effectuer des travaux.

18.3 Compte rendu du comité des ressources humaines

La commissaire, Mme Brigitte Provost, indique que le procès-verbal reflète bien les travaux du comité. Celle-ci explique qu'un travail de mise à jour des critères de sélection a été fait. De plus, les membres du comité ont travaillé au développement d'un plan de valorisation pour les gestionnaires. D'ailleurs, la directrice du service des ressources humaines, Mme Josée Lapointe, est en contact avec différents commerçants afin d'envisager les avantages pouvant être offerts aux gestionnaires.

19.0 Ajournement

722^e RÉOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec, d'ajourner la séance au 1^{er} mai 2019, 19 h, afin de traiter, notamment, des points 13.1, 13.2 et 13.3.

(Incidence : Il est 20 h 36).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Johanne Hogue
Présidente

